



SOMME-LEUZE EN DIRECT

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNALE



2021

Avril

Que ce brin
de muguet
vous apporte
du bonheur.



Source : Marcelle Modave.

L'Administration communale ouvre ses portes du lundi au samedi de 8h00 à 12h00,
ainsi que le jeudi de 15h30 à 19h00 – Les après-midi sur rendez-vous.

Tél. : 086 32 21 22 – Fax : 086 32 33 38

Adresse mail : administration@sommeleuze.be – Site : www.sommeleuze.be

Editeur responsable : Valérie LECOMTE, Bourgmestre.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE - RUE DU CENTRE, 1 - 5377 BAILLONVILLE





ACTUALITES COMMUNALES



Pour rappel, les services de l'Administration Communale sont uniquement accessibles sur rendez-vous.

Numéro général : 086/32.02.50 ou 086/32.21.22.

/ ETAT CIVIL



MARIAGES

20-03-21 : **Berghmans Martin** et **Picquet Astrid**

03-04-21 : **Verbist Vincent** et **Amrani Nadia**.

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).



DECES

03-03-21 : **Magis Denis** de Baillonville, âgé de 89 ans

08-03-21 : **Miler Maurice** de Hogne, âgé de 71 ans

18-03-21 : **Ruchenne Lucien** de Baillonville, âgé de 86 ans

21-03-21 : **Pirlot Marie** de Sinsin, âgée de 82 ans

23-03-21 : **Wuidar Christelle** de Hogne, âgée de 45 ans

30-03-21 : **Beaufayt Louis** de Sinsin, âgé de 79 ans

02-04-21 : **Collin Stéphanie** de Somme-Leuze, âgée de 88 ans

09-04-21 : **Paquet Marie** de Baillonville, âgée de 67 ans.

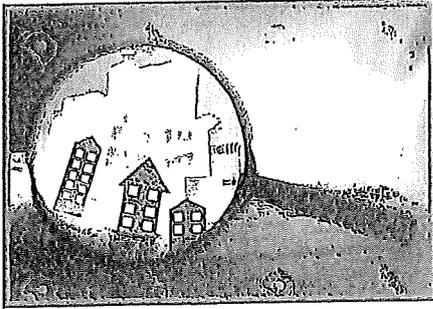
/ CONSEIL COMMUNAL

Prochaine séance : le 17 mai à 20h00

Connectez-vous le jour-même via le site Internet de la Commune : www.sommeleuze.be



Tous les événements/réunions repris dans ce « Direct » sont susceptibles d'être supprimés ou adaptés suite aux mesures qui seraient prises à l'avenir dans le cadre de la gestion du coronavirus.



/ LE SERVICE LOGEMENT

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à sa dignité humaine. Chacun a le droit à un logement décent » (article 23 de la Constitution belge)

Connaissez-vous le Service Logement communal ?

Les buts de celui-ci sont multiples et visent notamment à :

- Favoriser l'accès à des logements décents et adaptés à des loyers abordables. Il peut donc vous aider, d'une part, dans la recherche d'un logement dans le secteur privé ou public (via les Agences Immobilières Sociales et les Sociétés de Logement du Service Public telles que le Foyer cinacien, la Famennoise...) et, d'autre part, dans vos démarches administratives auprès de différents partenaires (Fonds du Logement wallon, Société Wallonne du Crédit Social, C.P.A.S., ...);
- Lutter contre l'insalubrité et les logements inoccupés;
- Aider à fournir un logement d'urgence et un accompagnement social à toute personne en état de précarité ou privée d'un logement pour des motifs de force majeure ou impérieuse;
- Informer les citoyens sur les différentes primes et aides en matière de logement et allocations de déménagement;
- Conseiller les locataires et bailleurs en matière de contrat de bail, d'état des lieux et d'enregistrement de ceux-ci.

Ce service vous reçoit **sur rendez-vous les lundi, mardi et vendredi de 8h à 16h et les mercredi et jeudi de 8h à 12h**. N'hésitez pas à contacter Frédérique Vandamme, Responsable du Service Logement, au 086/320.267 ou frederique.vandamme@sommeleuze.be

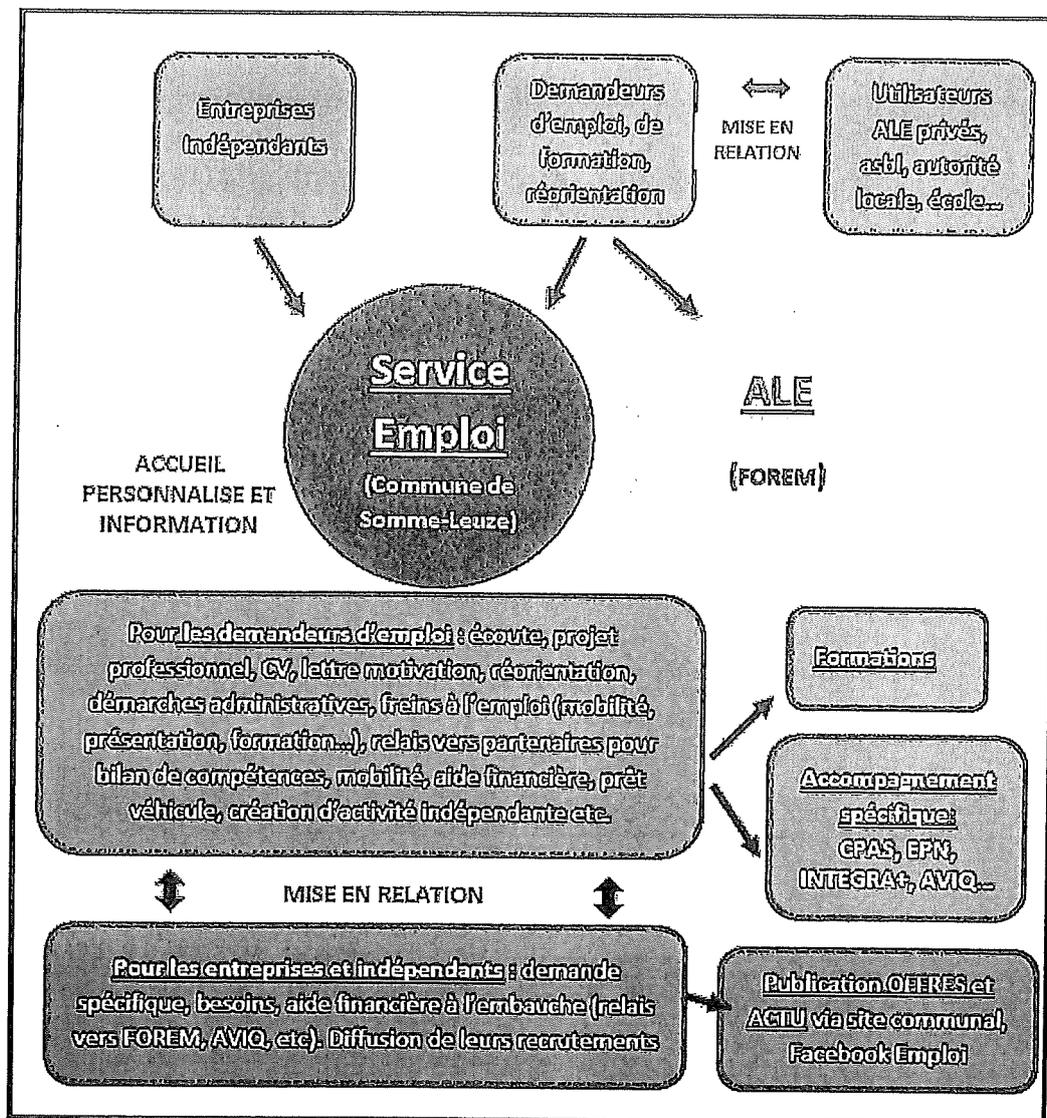
/ LE SERVICE EMPLOI ET L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Ces deux services présents à l'Administration communale travaillent à un objectif commun : favoriser l'emploi. Comme vous le verrez ci-après, il s'agit d'une vraie dynamique de réseau.

Vous êtes demandeur d'emploi ? Vous pensez à recruter ? Vous avez des travaux à confier ? Vous désirez travailler pour l'ALE ? Nous sommes à votre écoute ! Contactez-nous !

Service Emploi : Véronique Soiron 086/320 262 ou veronique.soiron@sommeleuze.be, du lundi au vendredi de 8h à 12h rdv

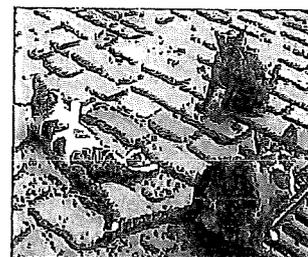
L'ALE : Sylvie Bertrand 0493/48 48 46 ou 086/320 905 OU aledesommeleuze@gmail.com, sur rdv uniquement.



/CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la ministre en charge du bien-être animal, la Commune lancera prochainement une campagne de stérilisation pour lutter contre la **prolifération des chats errants**.

Rappelons tout d'abord que, face à la prolifération des chats errants, la première réponse à apporter **est l'interdiction stricte de nourrissage et d'entretien de ceux-ci**. C'est en outre une interdiction formelle en vertu de l'article 159 Bis du règlement communal de notre Commune.



Confrontée néanmoins à cette problématique récurrente, la Commune a décidé de lancer **une campagne de stérilisation** en intervenant localement pour procéder à la stérilisation de chats errants auprès d'un vétérinaire désigné via marché public.

Chats errants : un chat errant est un chat qui reste maître de ses déplacements et de sa reproduction, il n'a par ailleurs pas ou plus de propriétaire dont il partage l'habitat. Ces chats, dont la descendance peut atteindre plusieurs centaines de jeunes en quelques années, représentent une réelle problématique en ce qui concerne les nuisances (odeurs d'urine et miaulements en période de reproduction par exemple) ou les risques de propagation de maladie. C'est la raison pour laquelle la Commune a décidé d'agir afin de **stabiliser la population féline sauvage**.

Ainsi, si vous constatez une présence nuisible et dérangeante de chats errants à proximité de votre habitation, nous vous invitons à **prendre contact avec Madame Hélène Lobbe**,

responsable du bien-être animal, en privilégiant la nouvelle adresse mail : bea@sommeleuze.be ou par téléphone au 086/320.266. Pour toute autre information, vous pouvez également contacter **Alexandre Borsus**, Echevin du Bien-être animal, au 0474/78.95.69 ou alexandre.borsus@sommeleuze.be

Si certains d'entre vous sont en outre intéressés pour fournir une aide ponctuelle dans le cadre de cette campagne, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Madame Lobbe via les coordonnées précitées.

Chats domestiques : la campagne de stérilisation exposée ci-dessus ne s'adresse qu'aux chats errants ! Pour les **chats domestiques**, nous vous rappelons que la stérilisation de ceux-ci **est obligatoire avant l'âge de 6 mois** (une exception sous la forme d'un agrément « d'éleveur occasionnel » est cependant prévue pour les particuliers souhaitant que leur animal ait une portée). Tout chat entretenu ou nourri, qui partage l'habitation de son maître ou qui est clairement identifiable par quelque moyen que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique, etc...) est réputé être un chat domestique. Ces chats **ne seront pas visés par la campagne de stérilisation**.



INFORMATIONS GENERALES

/ EXERCICES MILITAIRES

Des exercices militaires seront organisés en dehors des domaines militaires et notamment dans la Commune de Somme-Leuze par :

- Le Centre de Compétence du Génie de la Composante Terre (CC Land Dept Génie) du **1^{er} janvier au 31 décembre 2021**.

* Exercice d'écologie véhicules, 6 personnes, 2 véhicules à roues.

* Exercice de reconnaissance et de simulation de destruction de ponts, 25 personnes, 5 véhicules à roues.

- Le Bn ChA **du 04 au 06 mai 2021**.

* Exercice tactique de progression de nuit, 30 personnes, 2 véhicules à roues.

- Le 4 Bn Génie **du 17 au 21 mai 2021**.

* recyclage commando (escalade, bateau, marche).

- Le CI-MEG **du 18 au 19 mai 2021**.

* Exercice de lecture de carte à pied, 25 personnes, 4 véhicules à roues.

/ NE PRENEZ PAS LE RISQUE DE PERDRE VOTRE CHIEN, RENDEZ VOS DONNÉES DE CONTACT CONSULTABLES !

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les données des responsables des chiens répertoriées actuellement sur DOG ID vont être anonymes. Il sera alors difficile pour la personne ayant retrouvé votre chien égaré de vous contacter car vos données de contacts seront moins accessibles. En donnant votre accord explicite pour les rendre publiques, vous ferez en sorte qu'elles soient consultables si votre chien se perd.

Rendez-vous sur <https://www.dogid.be/fr/GDPR> pour rendre vos données visibles en 3 étapes :

- Etape 1 : Vérifiez si votre numéro de registre national n'est pas déjà lié au numéro de votre chien ;
- Etape 2 : Associez le numéro de registre national aux données de votre animal ;
- Etape 3 : Rendez vos données visibles et corrigez-les si nécessaire (à partir du 1^{er} mai).

N'hésitez pas à consulter le site du bien-être animal : <http://bienetreanimal.wallonie.be/>

/ACTUALITÉS DU GAL

-Appel à candidatures : développement de filières alimentaires



Développement de filières alimentaires
Sur Ohey, Assesse, Gesves, Havelange, Hamois, Somme-Leuze et Ciney



Les GAL Pays des Tiges et Chavées et Condroz Faménne proposent aux agriculteurs du territoire d'améliorer leur rentabilité grâce à la valorisation/transformation des aliments de qualité issus de vos fermes : viande, céréales, fruits, lait, légumes.

Fin mars a été lancé un appel à candidature auprès des agriculteurs du territoire du GAL Condroz Faménne et du GAL Pays des Tiges et Chavées. Cet appel fait suite à la demande de producteurs avec lesquels nous travaillons, depuis plusieurs années, sur la thématique de l'autonomie alimentaire. L'enjeu ici est de développer les filières de valorisation des céréales panifiables, de la viande, du lait et des fruits.

Des rencontres filières auront lieu en avril et mai. Si vous êtes agriculteur ou citoyen et que vous avez envie d'être tenu informés des projets qui vont être lancés, n'hésitez pas à nous recontacter à l'adresse : nina@condroz-famenne.be ou au **0474 03 17 35**



-Cycle d'ateliers - Ma visibilité sur le web - Avril-juin 2021

Dans le cadre de sa mission de professionnalisation des acteurs économiques du territoire, le GAL organise un second cycle d'ateliers exclusivement destinés aux entrepreneurs et entrepreneuses. Ce cycle de 4 ateliers s'articule autour de « Ma visibilité sur le web ».

Les ateliers auront lieu le lundi de 9h à 10h30.

- Lundi 26/04 : Séance d'initiation "Ma visibilité sur le web" (googleMyBusiness, MonCondroz.be, réseaux sociaux). Atelier animé par Technobel.
- Lundi 10/05 : Maîtriser facebook et ses publications (prérequis : avoir une page pro sur facebook). Atelier animé par Technobel.
- Lundi 31/05 : Les outils gratuits de Google à connaître (googleMyBusiness, drive, agenda, meet, analytics). Atelier animé par Aline Stoelzaed de Digitaline.
- Lundi 14/06 : Produire des visuels de qualité et initiation à Instagram. Atelier animé par Diederick Legrain de MaTélé.

Les ateliers se tiendront au Centre de formation Technobel, Allée des Artisans 19 à Ciney. Si les mesures sanitaires ne permettent pas la tenue en présentiel des ateliers, ceux-ci se feront en ligne. Inscription GRATUITE mais obligatoire : <https://forms.gle/YHH5Pt4GDR5kH5K68>

Pour plus d'information, contactez le GAL Condroz-Faménne : audrey@condroz-famenne.be ou 0485/28 37 56

-Plateforme #JeSuisVolontaire – Ciney – Hamois - Havelange- Somme-Leuze



La plateforme #JeSuisVolontaire facilite la recherche d'une activité volontaire pour les citoyens et aide les structures du territoire à trouver des bénévoles. Nous recherchons actuellement des bénévoles pour :

- Trajets pour accompagner des jeunes vers leurs lieux d'activités, de rendez-vous, de projets et autres – Havelange
- Soutien scolaire – Havelange
- Conduire le taxi social – Hamois
- Gestion et distribution de l'aide alimentaire – Hamois
- Gestion et distribution de l'aide alimentaire – Havelange
- Cours de cuisine à de petits groupes – Hamois
- Aide à la réalisation de petites réparations et de travaux légers pour un service de logements supervisés (changer des ampoules, fixer des prises électriques, renforcer/placer des étagères ou des cadres, décorer le logement ...) – Ciney
- Partage d'un centre d'intérêt (théâtre, couture, marche, informatique, ...) avec des personnes en situation de handicap, de manière ponctuelle ou régulière. – Ciney
- Organisation (montages, rangement, nettoyage, ...) de diverses manifestations (concerts, cabarets, grand feu, ...) en soutien à une équipe de jeunes – Havelange
- Accompagnement et transport des personnes malades et handicapées pour des rendez-vous médicaux ou de loisirs – Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze
- Animation d'un groupe lors de rencontres hebdomadaires : artisanat, jeux de société. – Ciney
- Aide aux réfugiés : lessive, collecte, trajets médicaux, encadrement dans les hébergements collectifs – Ciney
- Accompagnement des personnes (PMR) soit pour leurs rendez-vous médicaux, faire les courses, se rendre en dialyse, ... – Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze.
- Pour une ligne touristique de chemin de fer : entretien du matériel roulant, accueil des visiteurs, entretien des infrastructures, fonctions de sécurité (conducteur, chef garde, chef de gare, ...) - Ciney

Pour plus d'information, contactez le GAL : morgane@condroz-famenne.be

/ DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL...

CELA PEUT CHANGER UNE VIE !



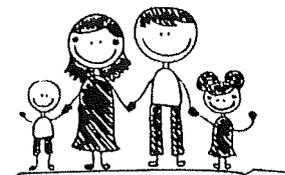
CCSJ -Boulevard de la Meuse 111 • 5100 Jambes (Namur)

Tél. 081 26 00 60 • Fax. 081 22 40 66

ccsj.namur@gmail.com • www.ccsj-accueil.eu

Agrément de la Communauté française S1062

BNP. Paribas-Fortis BE56 2500 1675 2288



Conseils Coordination Services Jeunes asbl (CCSJ asbl) est un service d'accompagnement en accueil familial agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles pour la prise en charge d'enfants/de jeunes de 0 à 18 ans pour une période de 90 jours renouvelable 2 fois.

Les demandes de prise en charge leur sont adressées par le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse), SPJ (Service de protection de la Jeunesse) et le Tribunal de la Jeunesse pour l'arrondissement judiciaire de Namur (divisions Namur et Dinant) ainsi que les arrondissements limitrophes.

La première mission de CCSJ, est d'offrir, dans des délais courts et pour une courte période (90 jours renouvelable 2 fois), un hébergement chez des accueillants familiaux qui soit sécurisant, apaisant pour l'enfant.

Cette période permet un retour au calme favorable à un travail intensif avec les parents et l'enfant ainsi que le maintien du lien entre ceux-ci grâce à des contacts privilégiés et réguliers sein de CCSJ.

La finalité du service est de mettre tout en œuvre pour permettre la réintégration de l'enfant dans sa famille chaque fois que possible. Pour ce faire, ce service sélectionne, encadre et accompagne les familles accueillantes.

La majeure partie des frais encourus sont pris en charge par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Ils sont soucieux de pouvoir apporter un encadrement psychosocial le plus adapté et le plus respectueux du cadre familial des accueillants familiaux qu'ils sélectionnent tenant compte des disponibilités, des attentes mais aussi des limites posées par chacun.

Dans cette optique de proximité et de soutien, il existe un service de garde 24h/24h, capable de répondre aux demandes urgentes des jeunes comme des accueillants familiaux ou des autorités.

Les nombreuses demandes de prise en charge reçues tout au long de l'année et la singularité de chaque situation familiale et de chaque enfant, les oblige à disposer d'un maximum d'accueillants, avec des profils différents, répartis sur l'ensemble de leur périmètre d'action.

Pour toutes ces raisons, CCSJ est en recherche constante de nouveaux accueillants familiaux.

Si l'expérience vous tente, n'hésitez pas à prendre contact avec Catherine DUSART du CCSJ asbl, sans engagement de votre part, au **081/26.00.60** ou par mail à l'adresse ccsj.namur@gmail.com / Pour plus d'informations, consultez aussi notre site internet : www.ccsj-accueil.eu. Tout don de 40€ minimum peut faire l'objet d'une déduction fiscale.

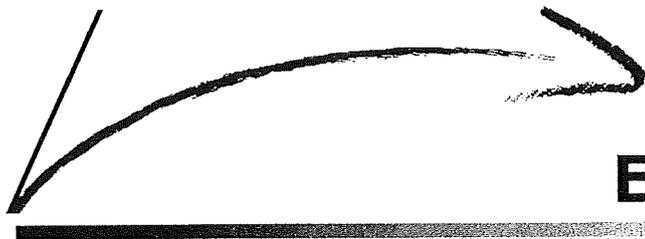
/ DÉTECTION DE MÉTAUX

L'utilisation de détecteurs de métaux électroniques ou magnétiques en vue de procéder à des opérations archéologiques ou de rechercher des biens archéologiques est interdite, sauf pour les titulaires d'une autorisation délivrée par l'AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine).

Comment obtenir une autorisation ? Les autorisations sont délivrées par l'Agence wallonne du Patrimoine via un formulaire en ligne (<https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-autorisation-pour-utiliser-un-detecteur-metaux>), aux conditions suivantes :

- Avoir 18 ans ;
- Participer à une séance d'information donnée par l'AWaP ;
- S'acquitter d'un droit de dossier de 40 € à l'introduction de la demande.

Chaque demande est soumise pour avis à la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Le détectoriste s'engage à respecter le « guide de bonnes pratiques » disponible sur le site internet de l'AWaP (www.awap.be/archeologie). L'autorisation est valable un an, renouvelable.



ENVIRONNEMENT

AVIS à la POPULATION - ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis unique, de la part du demandeur VORTEX ENERGY BELGIQUE sprl., rue Dieudonné Lefèvre, 17, 1020 Bruxelles (Laeken), en vue d'obtenir le permis unique pour la construction et l'exploitation d'un parc de sept éoliennes à Clavier (au Nord du village de Bois-et-Borsu), d'une sous-station électrique, l'aménagement de chemins d'accès et d'aires de montage et la pose de câbles électriques.

Le projet n'est pas conforme à la destination du plan de secteur (zone agricole) et nécessite l'application éventuelle de l'article D.IV.11 du CoDT Il s'agit d'une enquête publique, afin de soumettre au public le dossier complet de demande de permis unique, comprenant notamment, l'étude d'incidences sur l'environnement et les plans.

Date d'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au Collège Communal	
Mercredi 17 mars 2021	Jeudi 1^{er} avril 2021	Lundi 3 mai 2021 11h30	Clavier	Rue Forville 1, 4560 Clavier
			Durbuy	Hôtel de Ville, Basse-Cour 13, 6940 Barvaux
			Havelange	Rue de la Station 99, 5370 Havelange
			Marchin	Rue Joseph Wauters 1A, 4570 Marchin
			Modave	Place Georges Hubin, 1-3, 4577 Modave
			Ouffet	Rue du Village 3, 4590 Ouffet
			Somme- Leuze	Rue du Centre 1, 5377 Baillonville
			Tinlot	Rue du Centre 19, 4557 Tinlot

Le dossier complet peut être consulté **aux Administrations communales de Clavier, Durbuy, Havelange, Marchin, Modave, Ouffet, Somme-Leuze et Tinlot** à partir du jeudi 1er avril 2021 jusqu'à la date de clôture de l'enquête le lundi 3 mai 2021, **uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 1 jour ouvrable à l'avance.**

Commune	Contact pour prendre RV	Horaire
CLAVIER	Tél : 086 34 94 32, urbanisme.clavier@clavier.be	lun-jeu (9h-12h) ou ven (15-18)
DURBUY	Tél : 086 21 98 11, accueil@durbuy.be	lun-sam (9h-12h)
HAVELANGE	Tél : 083 61 53 31, ph.schoemans@havelange.be	lun-ven (8h30-12h) et (13h30-16h) mar (16h-20h) possible
MARCHIN	Tél : 085 27 04 41, veronique.brus@marchin.be	mar, mer, ven (9h-12h) et jeu (15h-19h)
MODAVE	Tél : 085 41 02 20, prendre rdv le vendredi qui précède avant 12h, ou le lundi 19h-20h	lun : 14h-19h mar-ven : 8h30-12h
OUFFET	Tél : 086 84 93 15, renaud.imhauser@ouffet.be	lun-ven (9h-12h) et mer (13h-16h)
SOMME-LEUZE	Tél : 086 32 02 56, anne.vandenbroeck@sommeleuze.be	lun-ven (8h-12h)
TINLOT	Tél : 085 83 09 12, karin.borremans@tinlot.be	lun (9h-12h) et ven (15h-18h)

Les fonctionnaires Technique et Délégué sont compétents pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique (Art.95 § 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement- et art D.IV.22 §1 7° k du CoDT).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de l'une des communes mentionnées dans le délai mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à la clôture de l'enquête par courrier ordinaire, par fax ou par courrier électronique aux adresses ci-dessus, remises au service urbanisme de la Commune de votre choix.

Tout intéressé peut obtenir des informations complémentaires auprès soit :

- Du demandeur : VORTEX ENERGY, rue Dieudonné Lefèvre, 17, 1020 Bruxelles (Laeken) : tél :02/233.81.39 ou e-mail : d.dehemptinne@vortex-energy.be
- Du service de la fonctionnaire technique compétente: Mme Marianne PETITJEAN, Directrice, Service Public de Wallonie, Direction des Permis et Autorisations – Montagne Sainte Walburge 2, 4000 Liège (04 224 57 57)

- Du service de la fonctionnaire délégué compétente: Mme Anne-Valérie Barlet, Directrice, Service Public de Wallonie, DGATLP, Montagne Sainte Walburge 2, 4000 Liège
Téléphone :04 224 54 01.

Références de la demande de permis : pour la DPA : 40738 & D3200/61012/PPEIE/2019/2/ND/pp-PU, pour la DGATLP : F0216/61012/PU3/2021.2/17912, pour la commune : PUN 59/2021.

/ RAMASSAGE DES BÂCHES AGRICOLES

Comme les années précédentes, le ramassage des plastiques agricoles aura lieu dans notre Commune entre le **5 et le 21 mai 2021**.

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES :

- Brosser et plier les plastiques agricoles en paquets non ficelés de 20 kg maximum. Les paquets ficelés ne seront pas acceptés ;
- Ne pas mélanger les plastiques agricoles avec d'autres matières telles que terre, déchets de fourrage, autres types de bâches (par exemple Top tex), bidons plastiques, bottes de ficelle. En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé.

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA COLLECTE DES CORDAGES EN PLASTIQUE (NYLON) :

- Ne pas mélanger les ficelles avec d'autres déchets (tels que les emballages de produits phytosanitaires ou autres bidons plastiques, gants de fouille, sacs d'aliments et d'engrais, filets). En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé ;
- Conditionner les ficelles en botte avant dépôt ;

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA COLLECTE DES FILETS D'ENRUBANNAGE :

- Ne pas mélanger les filets avec d'autres matières (tels que les emballages de produits phytosanitaires ou autres bidons plastiques, gants de fouille, sacs d'aliments et d'engrais, filets). En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble pourra être refusé ;
- Enlever un maximum de paille subsistante ;
- Les plier et les présenter en paquets de 20 kg maximum ;

Le bon respect de ces conditions est la meilleure garantie d'un recyclage de qualité !

Afin d'organiser le service des ramassages des plastiques agricoles, nous vous invitons à vous inscrire jusqu'au **4 mai maximum** en remplissant le formulaire à télécharger sur www.sommeleuze.be

Pour tout renseignement et pour l'inscription (avec formulaire) vous pouvez contacter le Service Environnement : Julie Hautenaue, 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be

/ LE TRI COMMENT ÇA MARCHE !

Les sacs bleus pour les PMC (emballages Plastiques – Métalliques – Cartons à boissons)

- Plastique : bouteilles, raviers de champignons, charcuterie, beurre, pots de yaourt, dentifrice, films, sacs, emballages de packs de boissons, sachets alimentaires (salade), pots de fleurs...
- Métalliques : cannettes, boîtes de conserve, raviers en aluminium, aérosols, bouchons et capsules...
- Cartons à boisson : jus, lait, concentré de tomates...

Des flacons contenant une substance toxique ou corrosive vont au parc à conteneurs. Pas de bouchons en liège ni de papier aluminium dans les PMC.

DES DÉCHETS ORGANIQUES dans le sac bio (règlementaire du BEP) :

- Déchets de cuisine et petits déchets de jardin
- Autres : essuie-tout, serviette, mouchoir en papier, litière biodégradable, emballages cartons souillés (pizza, surgelés, ...), cendres froides de bois non traité, ...

Sont refusés dans les déchets organiques, les langes, les lingettes, les serviettes hygiéniques, les tampons, les litières minérales, les cheveux, l'ouate, les déchets alimentaires emballés, ...

PENSEZ A FAIRE UN COMPOST DANS VOTRE JARDIN : Cela réduit considérablement les déchets.
Pour plus d'information sur le compost consulter : <https://www.bep-environnement.be>

LES ORDURES MÉNAGÈRES : sacs blancs réglementaires (Commune) inscriptions vertes :

- Objets en plastique autre que PMC : jouets, bottes ou sandales, CD, DVD, ...
- Autres déchets qui ne peuvent être recyclés : chaussures ou vêtements **usés**, papier aluminium, ampoules à incandescence, pochons de compote ou de jus (type CapriSun®), emballages souples de nourriture pour chat, boîtes de chips (type Pringles®), photos, vaisselle cassée, ...

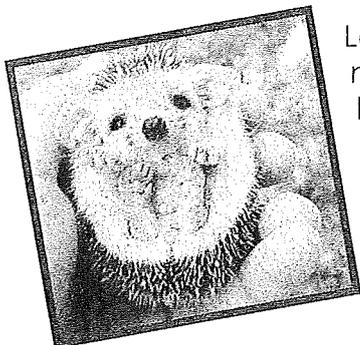


Le saviez-vous ? C'est le **BEP (Bureau Economique de la Province)** qui collecte vos déchets, vous pouvez les contacter ou consulter leur site <https://www.bep-environnement.be> :

- Pour obtenir une information sur le tri, les ramassages, le parc à conteneur...
- Si vous désirez porter une réclamation sur le ramassage via leur formulaire en ligne.

Pour tout autre information, vous pouvez contacter le Service Environnement : Julie Hautenaue, 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be; Sabine Bleret, Echevine de L'Environnement au 0470/24. 71. 60.

/Le saviez-vous ? La tondeuse robot est dangereuse pour les hérissons

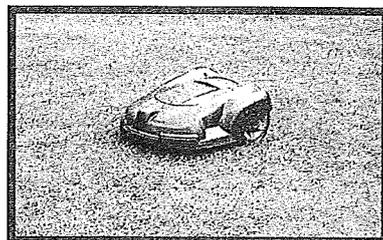


Le hérisson est un allié pour notre potager car il mange de nombreux nuisibles. Les hérissons sortent essentiellement en fin de journée et à l'aube. Depuis peu, avec l'apparition de nos tondeuses robots, ceux-ci sont en danger.

Quand les tondeuses sont programmées la nuit, elles risquent de rencontrer nos petits compagnons, qui ne sont, malgré leurs piquants, pas à l'abri. Les blessures sont souvent très graves et leurs chances de survie sont quasi inexistantes.

Ceux-ci, lorsqu'ils sont blessés, peuvent être transportés dans un centre de revalidation comme CREAVES, qui en accueille plusieurs centaines chaque année. Quand les hérissons arrivent, ils sont gravement blessés et la plupart ne survivent pas.

Afin d'éviter ce désastre, nous vous conseillons d'éviter d'utiliser ces appareils durant la nuit et de ne les faire tourner qu'après le lever du soleil et avant le coucher du soleil.



Vous désirez attirer des hérissons dans vos jardins ? Vous trouverez de nombreux conseils auprès d'[Adalia](#) et de [Natagora](#).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de l'Environnement, Julie Hautenaue, au 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be.

/ L'ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

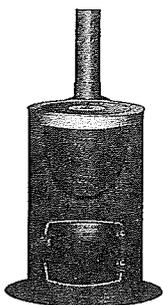
Les beaux jours sont arrivés et avec eux le retour des travaux d'entretien extérieurs. Pour les particuliers, nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres engins bruyants, actionnés par un moteur est autorisée **en semaine et le samedi de 8h à 22h**. Pour les **dimanches et jours fériés**, les heures autorisées sont de **10h à 13h**.

Le Règlement général de Police harmonisé liste une série d'obligations incombant aux propriétaires et/ou locataires. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse www.sommeleuze.be, dans la rubrique « vie communale ».

/ ENERGIE – SE CHAUFFER ECONOMIQUE ET DURABLE

Le 21 mars sonnait le début du printemps mais nous sommes loin des barbecues de l'année dernière à la même époque et nos chaudières tournent encore à plein régime. Qui dit chauffage dit production et consommation d'énergie. Afin de soulager un peu notre planète et notre portefeuille pourquoi ne pas aider un peu notre chaudière en utilisant une solution complémentaire : le bois ?

Attention, si le bois est considéré que comme une source de chaleur renouvelable, son utilisation doit respecter quelques règles importantes afin d'en faire une source de chaleur efficace et durable :

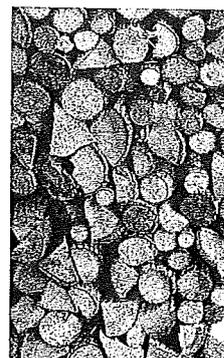


🔥 Choisir un poêle fermé, adapté à ses besoins, le plus récent et le plus performant possible afin de ne couvrir que les besoins essentiels tout en réduisant l'énergie nécessaire et la production d'émissions polluantes

🔥 S'assurer d'une arrivée et d'une sortie d'air adéquates et bien entretenues afin de maximiser la combustion sans refroidir la pièce et permettre une évacuation optimale des gaz

🔥 Choisir un bois labellisé (FSC – PEFC) et local conforme aux recommandations du fabricant (type de combustible et taille des bûches) et des caractéristiques propres du bois (essence, dimension, régularité) car chaque type de bois a un contenu énergétique différent

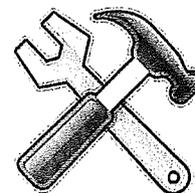
🔥 Brûler un bois non traité le plus sec possible (temps de séchage idéal : 2 ans) afin d'éviter l'émission de polluants et les pertes d'énergie nécessaire en début de combustion pour sécher le bois



🔥 Allumer son feu par le haut en utilisant des allume-feux naturels afin de réduire l'émission de particules polluantes

🔥 Utiliser le poêle à sa puissance maximale en l'alimentant peu mais régulièrement dès qu'il n'y a plus que des braises, en refermant la porte du poêle le plus vite possible afin de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions

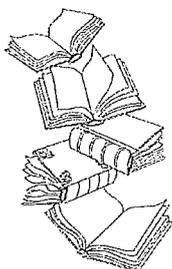
🔥 Entretien et nettoyer régulièrement le poêle et les conduits de cheminée afin de maintenir les performances de combustion et réduire les émissions polluantes.



Pour être plus chauds que le climat, chauffons-nous de manière efficace, économique et durable. Pour plus de conseils pratiques et tester « sa maîtrise du feu » : www.lamaîtrisedufeu.be



CULTURE



/ BIBLIOTHEQUE DE NOISEUX

Gisèle Polet – gisele.polet@sommeleuze.be – 086/32.09.00.
Dominique Adnet - domiadnet@live.be - 086/32.28.57 - 0479/40.65.68.

Nouveaux livres disponibles :

- | | | | |
|----------------------------|------------------|-----------------------------------|----------------|
| • Le crépuscule des fauves | Marc Levy | • Le sourire des fées | Laure Manel |
| • Etre quelqu'un de bien | L. Devillairs | • Sa dernière chance | Armel Job |
| • Vers le soleil | J. Sandrel | • Meurtres et pépites de chocolat | J. Fluke |
| • Les enfants sont rois | D. De Vigan | • Kerozene | A. Dieudonné |
| • La Datcha | A. Martin-Lugand | • Le monstre du Loch Ness | Christian Jacq |
| • Serge | Yasmina Reza | • Trois | Valérie Perrin |
| • Tout peut s'oublier | Olivier Adam | • Le tourbillon de la vie | A. Valognes |
| • Quatre amours | C. Comencini | • Rien ne t'efface | Michel Bussi |
| • Mademoiselle Papillon | Alia Cardyn | | |

SERVICE « LIVRE-COM&GO » : Vous réservez vos livres et un rendez-vous sera fixé pour l'enlèvement/livraison.

/ BIBLIOTHEQUE DE SOMME-LEUZE

Elvire Sanzot - esanzot@yahoo.fr - 0477/39 50 26

Mardi de 13h15 à 15h15 sur rendez-vous

Nouveautés :

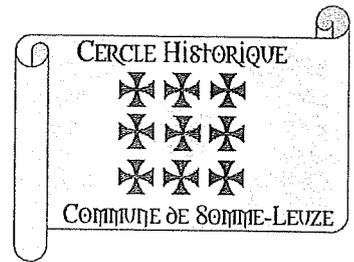
- | | | | |
|------------------------------------|---|--------------------|--|
| • C. Pooley | Le fabuleux voyage du carnet des silences | • E.J. Howard | La saga des Cazalet (3) |
| • S. Baudino | Le syndrome des cœurs brisés | • J. Boissard | Roses de sang – Roses d'Ouessant |
| • C. Fuller | L'été des oranges amères | • M.B. Dupuy | Le mystère Soline |
| • M. Ankaoua | Respire ! | • J. Mattera | Le fermier qui parlait aux carottes et aux étoiles |
| • C. Lamoline (auteure marchoise), | Le dernier portrait d'Odile Halleux | • L. Moriarty | Trois vœux |
| • A. Audrain | Entre toutes les mères | • R. Giordano | Le bazar du zèbre à pois |
| • A. Job | Sa dernière chance | • A. Martin-Lugand | La Datcha |
| • V.Perrin | Trois | • A. Valognes | Le tourbillon de la vie |
| | | • M. Da Costa | Les lendemains |

Une recherche sur Internet peut vous livrer une idée du contenu de ces romans. Attention au changement d'horaire.... Merci de bien respecter les mesures prévues !

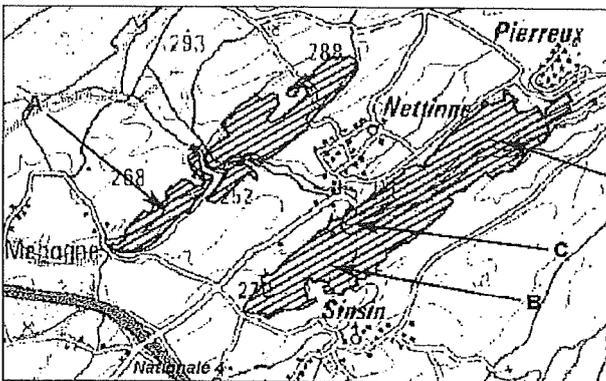
/ A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...

Une grotte sous ma maison ?

Beaucoup de personnes l'ignorent, mais dans notre Commune plusieurs maisons se situent sur une zone appelée plus scientifiquement karstique. Et pour mieux comprendre, nous dirons sur des terrains calcaires responsables de la formation de grottes.



Alors que la majeure partie de notre Commune s'étale sur la dépression de la Famenne couverte de schiste, une bande située dans le sud-ouest constitue la transition avec le Condroz. C'est ainsi que d'Heure jusqu'à Sinsin en passant par Nettinne et Fourneau, les rochers situés sur cette butte calcaire ont subi des phénomènes karstiques causés par les eaux descendant de l'Ardenne, ce qui a provoqué la formation de grottes particulièrement développées. Ces phénomènes sont aussi responsables de la formation de pertes hydrologiques appelées aussi chantoirs. Il est intéressant de savoir que la formation des grottes présentes dans nos villages est fortement similaire à celles d'Han Sur-Lesse datant de la même époque.



Carte représentant les deux zones karstiques établies sur les villages de Nettinne et de Sinsin, et sur lesquelles sont situés les différents sites de la région :

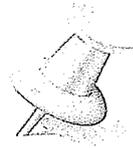
- A : Abîme du Fourneau
- B : Trou de la Louve
- C : Abîme du Petit Singe
- D : Grotte du Bois de Saumont.

On signale également la présence d'autres phénomènes karstiques dont certains ont été mis à jour plus récemment et font toujours l'objet d'explorations par des sociétés spéléologiques : **Grotte des Saribots, Grotte Mautain, Chantoir N4**, etc.

Toutes ces grottes ne sont pas accessibles au grand public, certaines mêmes ont été grillagées à l'entrée, ne laissant entrer que les chauffe-souris dans ces abris protégés. Affirmer que des stalagmites et stalactites se trouvent sous notre jardin est tout à fait plausible, d'autant plus que des explorations sont toujours en cours assurées par des spéléologues reconnus et confirmés. Pourrions-nous les visiter un jour ? Souhaitons qu'elles n'aient pas d'ici là subi des dégradations. Il nous resterait alors à prévoir un parc animalier... avec des loups !

André Van Overschelde, pour le Cercle Historique

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de carpentierjessica@hotmail.be, Echevine de la Culture.



AGENDA

/ PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
3 mai	19 ou 20 mai
7 juin	23 ou 24 juin
12 juillet	28 ou 29 juillet

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire certains de vos articles.

/ COLLECTES DE MAI

- Papiers et cartons : 21
- Déchets ménagers : 3,10,17,31
- Sacs bleus PMC : 4,18
- Encombrants : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de réclamation relative à la collecte des déchets, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site www.bep-environnement.be (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte !!!